

Règlements 2022

1) Comment participer ?

- 1.1 Préinscription :** Tous les artistes désirant participer au symposium doivent avant le 31 déc. 2021 remplir et suivre les instructions de la fiche identifiée « **Préinscription** » présente sur notre site web. Les frais de préinscription de 30\$ ne sont pas remboursables. Pour connaître les méthodes de paiements, voir le règlement 8.1.
- 1.2 Dossiers admissibles:** Pour que leur demande soit jugée complète, les artistes doivent nous faire parvenir en annexe à leur fiche de préinscription : Une photo d'eux même, une photo d'une œuvre et un court texte de présentation de moins de 100 mots.
- 1.2 Analyse des dossiers :** Un jury totalement indépendant sélectionnera, parmi tous les dossiers de préinscriptions admissibles, 35 artistes éligibles à participer au symposium.
- 1.3 Avis de sélection:** Tous les artistes, sélectionnés ou non, seront avisés par courriel de la décision du jury le 31 janvier 2022 concernant leur demande de participation
- 1.5 Frais d'inscription :** Pour officialiser leur inscription 320 **dollars canadiens (320\$ CAD) sont demandés** pour chaque artiste sélectionné. Ces frais d'inscription devront être payés à la date indiquée, **sinon la participation sera annulée. En cas d'annulation, les frais de pré inscription (30\$) ne seront pas remboursés.** Pour les méthodes de paiements, voir l'article 8.1.
- 1.6 Fréquence de participation :** Afin d'assurer un renouvellement, aucun artiste ayant participé à une édition précédente ne peut s'inscrire à l'édition suivante du symposium.

2) HEURES D'OUVERTURES et REPAS

- 2.1 Horaire :** **Jeudi :** Installation des artistes et rencontre d'information à 16h00
Vendredi : 10h à 21h
Samedi : 10h à 21h
Dimanche : 10h à 17h
- 2.2 Horaire des repas :** Ceux offerts par l'organisation se prendront sur le site.
- **Déjeuner : Aucun n'est inclus**
 - **Café : À partir de l'ouverture du site**
 - **Dîner léger : Vendredi, samedi et dimanche**
 - **Souper complet : inclus Vendredi, samedi et dimanche**
- 2.3 Coupons de repas :** 6 coupons seront remis aux artistes lors de l'accréditation (voir règle 7). Les repas seront également disponibles pour les accompagnateurs. Ces derniers pourront acheter leurs coupons de repas chaque jour à la boutique du symposium. Les tarifs vous seront donnés par courriel.
- 2.4 Reçus de repas :** Le Symposium n'émettra **aucun reçu** pour les frais de repas, autant pour les artistes que pour les accompagnateurs.

C.P.8507, Racine, Chicoutimi QC Canada G7H 5C8

symposiumsaguenay@hotmail.com

Règlements 2022

3) L'HÉBERGEMENT :

3.1 L'Hébergement est entièrement aux frais de tous les Artistes inscrits pour l'édition 2022 du symposium. Due à des coupures budgétaires très importantes et à l'explosion des coûts de toutes sortes, l'organisation ne peut plus défrayer les coûts d'hébergements. Nous regrettons sincèrement de ne plus pouvoir offrir cet avantage aux Artistes. Nous recommandons donc à chacun des artistes participant de réserver plusieurs mois à l'avance leurs chambres dans la région de Saguenay. Nous mettrons aussi le plus tôt possible sur notre site Internet une liste des lieux d'hébergement recommandés par l'organisation.

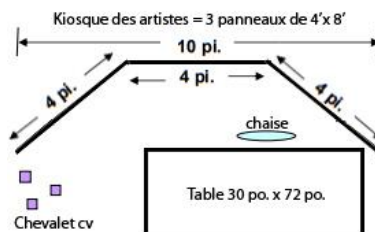
4) ACCUEIL ET ACCRÉDITATION

- 4.1 Accueil :** À leur arrivée sur le site les artistes doivent passer par l'accueil pour recevoir les différents dossiers d'informations, cocardes et brochures. Ils passent ensuite à l'accréditation.
- 4.2 Accréditation des artistes :** Les artistes doivent signer de leur nom légal les documents requis par le symposium : Contrat, dégageant de responsabilité et acceptation des règlements.
- 4.3 Comptoir de vente :** Après l'accréditation les artistes doivent fournir au comptoir des ventes une liste détaillée de tous leurs produits dérivés à vendre prix et taxes incluses. Les artistes n'ayant pas de produits dérivés peuvent commencer leurs installations.

5) INSTALLATION

- 5.1 Installation :** Peut commencer après avoir terminé les étapes de l'accueil. L'installation doit être terminée avant Jeudi 16h afin de pouvoir assister à la réunion d'information.
- 5.2 Rencontre des artistes :** Une réunion d'information **obligatoire** a lieu le jeudi à 16h. Des explications concernant le déroulement du Symposium seront alors données et nous pourrons répondre à toutes les questions et interrogations.
- 5.3 Montage des Kiosques ce qui est inclus :** Tous les artistes disposeront d'un kiosque de 10' largeur X 8' hauteur, une table, une chaise et un chevalet pour afficher leurs prix. Pour les artistes voyageant par avion, le Symposium fournira l'éclairage et un chevalet au besoin.
- 5.4 Montage des Kiosques ce qui n'est pas inclus :** Les artistes doivent fournir leur **chevalet, éclairage, rallonges électriques** ainsi que le matériel nécessaire à l'accrochage et à la production de leurs œuvres. **Prévoir un adaptateur pour l'électricité 120 volts et 60 hertz au besoin.**

5.5 Espace : *Toutes les œuvres exposées doivent respecter l'espace alloué à chaque kiosque :



C.P.8507, Racine, Chicoutimi QC Canada G7H 5C8

symposiumsaguenay@hotmail.com

Règlements 2022

6) TABLEAUX ET SCULPTURES

- 6.1 Restriction pour les sculpteurs :** Pas de limite pour le nombre d'œuvres exposées mais celles-ci ne doivent pas empêcher la bonne circulation des visiteurs et demeurer dans l'espace alloué à leur kiosque.
- 6.2 Restrictions pour les peintres :** **Dans leur Kiosque, tous les artistes peuvent exposer le nombre d'œuvres qu'il désire**, tout en respectant l'espace qui leur est alloué. Cependant, tous demeurent obligés de créer sur place, tout en communiquant avec le public et ce, dès l'ouverture.

7) TEMPS ET LIEU DE TRAVAIL

- 7.1 Horaire de travail :** Les artistes peuvent commencer à peindre ou à sculpter dès l'ouverture du symposium, soit à l'intérieur ou à l'extérieur à proximité du site du Symposium.
- 7.2 Animation :** L'organisation s'attend à ce que chacun des artistes profite pleinement de l'évènement pour communiquer son art tout en échangeant avec le public.
- 7.3 Démonstrations :** Un espace et un temps pour les démos dans l'espace public est aussi disponible pour tout artiste désirant en réaliser, il lui suffit d'en faire la demande au responsable.

8) VENTES ET COMMISSIONS

- 8.1 Frais d'inscriptions :** Ils peuvent être payés de 3 manières :

8.1.1 **Poste :** Par chèque à l'ordre de « Symposium Saguenay »
Symposium Saguenay C.P. 8507, succ. Racine Chicoutimi (Qc) G7H 5C8 Canada

8.1.2 **Interac :** Faire tout virement à notre adresse courriel réservée exclusivement à cette fin :
symposium2saguenay@gmail.com avec comme question mot de passe :
Quel est l'année d'inscription ? La réponse : **2022** *Ne pas utiliser l'adresse [hotmail](mailto:hotmail.com).

- 8.2 Cartes de crédit :** Le site offre les services de paiement via Visa, MasterCard et Interac. Des frais d'administration de 3 % de la vente (taxes incluses) sont facturés en sus pour chaque utilisation d'un service.
- 8.3 Exposition des produits dérivés :** Tous les produits dérivés (ex. cartes, lithos, statuettes, etc.), sont **OBLIGATOIREMENT** mis en vente à la Boutique du Symposium. Aucun produit dérivé ne peut être exposé où que ce soit ailleurs qu'au kiosque des ventes. (Voir aussi la règle 4.3).
- 8.4 Vente de produits dérivés :** Le Symposium retiendra trente pour cent (**30%**) (taxes incluses) sur toutes les ventes effectuées de produits dérivés.

C.P.8507, Racine, Chicoutimi QC Canada G7H 5C8

symposiumsaguenay@hotmail.com

Règlements 2022

8.5 Vente des œuvres : Chaque artiste est responsable de la vente de ses œuvres (tableaux, sculptures). Pour ce faire, il pourra transiger directement avec ses acheteurs ou alternativement, il pourra passer par l'organisation du Symposium qui ne retiendra aucun pourcentage sur les ventes. Dans ce cas, le Symposium utilisera le système de Carte de crédit ou Interac (aucun chèque accepté) et des frais d'administration vous seront alors facturés tel que prévu en 8.2.

8.6 Remises nettes aux artistes : Une fiche de vente est dressée pour chaque artiste qui a utilisé l'un de nos services. Quelques jours après le symposium, la trésorerie fera parvenir par la poste à chaque artiste une compilation de ses ventes accompagnée d'un chèque au montant de ses ventes de produits dérivés.

9) CÉRÉMONIES OFFICIELLES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

9.1 Cérémonie d'ouverture officielle : Elle se déroulera le **vendredi** soir à **19h**. Tous les artistes doivent assister à la cérémonie.

9.2 Cérémonie de Fermeture : Elle se déroulera le dimanche à **16h** et sera suivie d'un souper. Tous les artistes doivent assister à la cérémonie.

10) DÉCROCHAGE

10.1 Début du décrochage : Il peut commencer le dimanche **après** le souper des artistes.

10.2 Fin du décrochage : Le décrochage doit être terminé au plus tard le lundi à 10h am.

11) COMMUNIQUÉ

11.1: Nous recommandons à tous les artistes de faire connaître leur participation au Symposium de toutes les manières possibles pour lui.

12) INFORMATIONS

12.1 : Pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous via nos médias sociaux [Facebook](#), notre site internet symposiumsaguenay.com qui a un onglet réservé à cette fin ou simplement notre courriel : symposiumsaguenay@hotmail.com. Ne jamais utiliser l'adresse gmail du symposium qui est réservée aux virements interact et rien d'autre.

C.P.8507, Racine, Chicoutimi QC Canada G7H 5C8

symposiumsaguenay@hotmail.com